

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Amilly

Introduction

Nous vous proposons ici des actions sur lesquels vous pouvez agir pour rendre votre commune cyclable et accueillante pour les piétons et les cyclistes et répondre à cette demande des habitants.

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Action n°2 :

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 2 fois par an.

Action n°3 :

Former l'ensemble des technicien·ne·s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°4 :

Créer un réseau express vélo tel qu'il est précisé dans le manifeste.

Action n°5 :

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Rue des ponts, rue de la Nivelles, Avenue d'Antibes.

Action n°6 :

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : Gare SNCF, Zone commerciale d'Antibes, Quartier de la Chaussée, Lycée en forêt...

Action n°7 :

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines : pistes cyclables de Viroy à Amilly en direction de la Chaussée, pistes cyclables de la Pontonnerie direction le Château de Montargis, chemin piétons et cycles des étangs des savoies et des nepruns vers le lac des closiers, voies vertes de l'Ouanne sur l'ancienne voie ferrée Montargis-Sens....

Action n°8 :

Mettre le vélo au cœur du réaménagement de l'entrée nord de l'agglomération, de l'avenue d'Antibes à la caserne Gudin.

Action n°9 :

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019. Notamment concernant la rue des ponts ou encore la liaison entre les pôles d'activités d'Antibes et Mandoria.

Action n°10 :

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris

(verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°11 :

Pour lutter contre les accidents imputables au phénomène des angles morts, interdire - dès que la législation le permettra - les poids lourds non équipés de radars avancés de détection de cyclistes et piétons.

Action n°12 :

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Action n°13 :

Réaménager les avenues qui sont à 2x2 voies en 2x1 voies, en redistribuant l'espace au profit des transports en commun, des piétons et des vélos. Exemple : La rue de la nivelle, Avenue du docteur Schweitzer...

Action n°14 :

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. l'ensemble du bourg, Saint-Firmin, Gros moulin, Viroy, Les Goths, Avenue du Docteur Schweitzer (supprimer les feux et mettre un rond point)...

Action n°15 :

Créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles. Mise en sens unique des rues : Aristide Briand, Raymond Laforge et du Moulin à Tan...
Mise en sens unique de l'avenue Gaillardin du numéro 1 à 24.

Action n°16 :

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Action n°17 :

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Action n°18 :

Mener une réflexion sur la place du stationnement notamment dans le bourg.

Action n°19 :

Rendre payant le stationnement en surface pour les voitures et les deux-roues motorisés pour donner un avantage comparatif aux autres modes de déplacement.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°20 :

Offrir du stationnement vélo sécurisé à l'Hopital, dans la zone d'Antibes, dans le bourg..., en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Action n°21 :

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces.

Action n°22 :

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Action n°23 :

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Action n°24 :

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Action n°25 :

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Action n°26 :

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Promouvoir une culture vélo**Action n°27 :**

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Action n°28 :

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Action n°29 :

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

Action n°30 :

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Action n°31 :

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Action n°32 :

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Action n°33 :

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Action n°34 :

Créer une "fête du vélo".

Action n°35 :

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable y compris dans le bourg lors des jours de marché et aux abords de la médiathèque.

Action n°36 :

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles

dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.